



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N° 12**

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;  
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;  
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;  
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;  
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;  
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

**Objet : A.L.S.H. été 2023 : modification de la période du mini-camp de juillet**

Rapporteur : madame DU GRAND PLACITRE

Lors de sa séance du 27 février dernier, le conseil municipal a approuvé les dispositions relatives à l'accueil municipal de loisirs de l'été prochain, notamment l'organisation d'un mini-camp du 17 au 21 juillet à la base de loisirs Anjou Sport Nature sur la commune de la Jaille-Yvon (Maine-et-Loire).

Or, l'organisme a fait savoir ne pouvoir répondre favorablement à cette période et proposé que les enfants puissent être accueillis du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023 selon les mêmes conditions que celles initialement convenues.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n° 8 du 27 février 2023 en acceptant le report du mini-camp à La Jaille-Yvon du 24 au 28 juillet.

### Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à la modification de la date du mini-camp de juillet à La Jaille-Yvon.

Pour copie conforme,  
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »